

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 06 MARS 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le Vendredi 06 mars 2020 sous la présidence d'Alain Fillon, Maire.

Etaient absents excusés : Mesdames Hervier (pouvoir Mr Maignan) et Pinto, Messieurs Guille des Buttes (pouvoir Mr Fillon) et Jaquinod.

Monsieur C.Victor est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion précédente n'ayant fait l'objet d'aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité et il est passé à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

AFFAIRES FINANCIERES

✓ Tarif eau potable avril 2020 - mars 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil que dans le cadre du contrôle de légalité, la délibération municipale en date du 16 janvier 2020 relative aux tarifs de l'eau doit être retirée au fait que depuis le 1^{er} janvier 2020 c'est la Communauté d'Agglomération qui est compétente en matière d'eau.

De ce fait, et suite à la convention de mandat signée conjointement par la Commune et la Communauté d'Agglomération, c'est cette dernière qui doit mettre en place la tarification de l'eau. Ceci a été fait par délibération n°2020-023 en date du 3 février 2020.

Le Conseil Municipal, unanime, décide le retrait de la délibération municipale n°2020-003.

✓ Autorisation de transfert des biens du Comité des Fêtes de Luray

Les membres du Conseil Municipal sont informés que lors de l'Assemblée Générale extraordinaire en date du 18 février 2020, il a été décidé la dissolution de l'association Comité des Fêtes du fait d'un manque de candidat(e)s pour constituer un nouveau Bureau suite à la décision des membres du Bureau actuel de ne pas renouveler leur mandat.

Conformément aux statuts de cette association, les actifs matériels et financiers sont transférés à la commune.

Une liste des divers matériels a été dressée en présence de représentants de l'Association et de la Commune et le Conseil en prend connaissance.

D'autre part les excédents financiers se répartissent à hauteur de 1.619,97 € (Caisse Epargne) et 4.301,78 € (banque Crédit Agricole).

Après débat, le Conseil Municipal, unanime, donne son accord pour le transfert des matériels et des excédents financiers au profit de la commune.

URBANISME – VOIRIE – RESEAUX

✓ Exercice du droit de préemption urbain (DPU)

Après avoir pris connaissance des déclarations d'intention d'aliéner les propriétés cadastrées AC 209, AC 314, AB 81, AB 273 et AA 207/208, le Conseil Municipal, unanime, décide le non exercice du droit de préemption urbain prévu par le Code de l'Urbanisme (Art A 213-1 du CU).

✓ Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Monsieur Fillon rappelle au Conseil Municipal qu'en date du 27 février 2014, le Plan Local d'Urbanisme de la Commune a été approuvé.

La Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux ayant arrêté son Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), il y a lieu pour la Commune de Luray de procéder à une révision de son PLU.

Après débat, le Conseil Municipal, unanime, décide de lancer la procédure de révision du PLU communal et sollicite l'accompagnement du Pôle Aménagement du Territoire de la Communauté d'Agglomération pour mener à bien ce dossier.

✓ Lotissement Gas Bernier 2

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la décision d'apporter un assouplissement à la mesure du règlement du lotissement concernant la pose de brises-vues.

Cette dernière est autorisée pour une durée de 4 années non renouvelable, le temps de croissance suffisante pour les arbustes plantés en limite des propriétés (intérieur des clôtures).

✓ Rétrocession des voiries et réseaux société Nexity vers Commune

Monsieur le Maire rend compte de la réunion avec les responsables de la société Nexity au sujet de la rétrocession des espaces du lotissement Gas Bernier 2 (voiries, espaces verts, plantations, réseaux divers) à la Commune de Luray.

Certains aménagements vont être réalisés avant cette rétrocession (remplacement de quelques poteaux, pose d'une barrière à l'extrémité de la rue L.Peauger, nettoyage général du lotissement...).

La rétrocession à la Commune pourra coïncider avec celle des réseaux assainissement et eaux pluviales au profit de la Communauté d'Agglomération.

Un acte notarié devra être dressé par Maître Lévy, notaire de la Commune qui sera contacté par le prochain maire dès que les travaux auront été effectués.

AFFAIRES GENERALES

✓ Extension de garantie d'assurance pour tentes, barnums, stands et chapiteaux

Suite aux vents violents lors du Marché de Noël en décembre 2019 et à la destruction de plusieurs stands, il a été demandé à la compagnie Groupama, assureur de la Commune, d'établir un devis pour une extension de garantie d'assurance.

La cotisation pour une garantie avec un maximum de 50.000 € est de 150 € TTC.

Après débat, le Conseil Municipal, unanime, émet un avis favorable à l'établissement d'un avenant pour extension de garantie aux tentes, stands, barnums etc... et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

✓ Devenir de la gestion du service eau potable

Monsieur Fillon rappelle aux membres du Conseil Municipal que la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (Loi Notré) a rendu obligatoire le transfert des compétences "eau" et "assainissement" des communes aux communautés d'agglomération au 1^{er} janvier 2020.

La Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux n'étant pas en capacité de reprendre cette compétence à la date ci-dessus, des conventions de gestion pour l'année 2020 ont été signées.

La reprise communautaire de compétence devra donc être effectuée pour le 1^{er} janvier 2021. La loi "Engagement et Proximité" du 27 décembre 2019 donne la possibilité aux Communes de conserver la gestion de leur service eau potable sous réserve d'un accord de la Communauté d'Agglomération et de la signature d'une "convention de délégation".

Le prochain Conseil Municipal devra débattre avant mai 2020 sur l'opportunité de cette conservation ou non de gestion.

✓ Bilan ASC 2019

Monsieur Fillon présente au Conseil Municipal le bilan de fréquentation des enfants de la commune aux services d'accueil de loisirs de l'Association Sportive et Culturelle de Mézières en Drouais.

Accueil de loisirs sans hébergements (vacances scolaires) : 46 enfants (30 familles) soit 5384 heures pour 41 % du total des communes.

Accueil de loisirs périscolaire (mercredi) : 36 enfants (24 familles) soit 5733 heures pour 28 % du total des communes.

Le Conseil Municipal prend acte de ce bilan et réaffirme tout l'intérêt de conventionner avec cette structure d'accueil de loisirs en milieu rural et sa décision de participer au financement pour alléger la charge financière des familles.

ORGANISATION

DES PROCHAINES MANIFESTATIONS MUNICIPALES

✓ Préparation des élections municipales des 15 et 22 mars 2020

Les élus établissent l'organisation et la composition du Bureau de vote ainsi que le planning de permanence pour les deux tours de scrutin.

Un rappel des conditions pour un bon déroulement des opérations de vote et de dépouillement est effectué

✓ Quelques dates en mars

- 14 : Concert chorale – Espace Clairret
- 19 : Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Fillon : fait part de remerciements associatifs suite à l'octroi de la subvention municipale.

Chacun(e) des autres élu(e)s prend alors la parole pour remercier les autres collègues du Conseil Municipal du déroulement du mandat dans d'excellentes conditions.

Chacun(e) évoque son propre ressenti, à l'occasion de cette dernière réunion du Conseil Municipal, pour la période 2014 – 2020.

Monsieur Jouanneau : compte rendu de la réunion du Comité Syndical du Centre de Secours Principal.

Monsieur Deschamps : aborde sa vision personnelle de l'épanouissement culturel et ludique de l'Enfant. Il regrette que certains choix lors de fêtes locales ne soient pas en adéquation avec sa vision.

Madame Vandromme :
▪ concert chorale du 14 mars
▪ concert de l'instrumentarium de Chartres le 5 avril.

Monsieur Victor : remerciements suite à son mariage.

✓ Bilan 2014 – 2020

Monsieur Fillon reprend la parole pour dresser le bilan du mandat 2014 – 2020 en :

- constatant que les propositions faites en mars 2014 ont été toutes concrétisées, hormis la réalisation d'une aire de jeux pour laquelle le lieu d'édification a été arrêté.
- remerciant l'ensemble des élus pour le travail effectué, leur assiduité, leur disponibilité, la qualité des débats et la bonne ambiance qui a régné tout au long du mandat au sein de l'assemblée.
- souhaitant une bonne "retraite" aux élu(e)s qui ont décidé de mettre fin à leur fonction électorale et réussite à celles et ceux qui au lendemain des prochaines élections vont continuer à œuvrer pour le développement harmonieux de notre village et le bien-être de ses habitants.